

Nantes le 18 décembre 2018

Le CESER des Pays de la Loire réuni ce jour en session plénière a voté à 94 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions l'avis sur le Budget Primitif 2019 de la Région.

Le CESER constate ainsi des ressources budgétaires en légère augmentation (+5,17%) tant en fonctionnement qu'en investissement en raison du dynamisme économique de la Région puisque l'augmentation provient pour plus de la moitié (54%) de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Concernant les dépenses, le CESER constate une légère baisse des Autorisations de Programme (investissement, - 2%) mais une hausse des autorisations d'engagements (fonctionnement, +20%) liée notamment aux modifications techniques dans la gestion budgétaire des transports issus de la Loi NOTRe puisque sont inscrites pour la première fois dans le budget régional des dépenses à engager dans le cadre de la nouvelle compétence en matière de transports scolaires et interurbains pour respectivement 143,2 M€ et 59,9 M€.

Quant aux crédits de paiement qui concernent les dépenses qui vont effectivement être engagées en 2019, hors fonds FEDER, les crédits de paiement d'investissement augmentent de 6,12 M€ (soit +2,4%) et les crédits de paiement de fonctionnement augmentent de 37,96 M€ (soit +3,5%).

Le Budget Primitif 2019 se caractérise par une épargne brute et une épargne nette en amélioration, malgré le contexte macro-économique incertain. La capacité de désendettement, passe en revanche de 5,7 ans à fin 2017, à 6,5 ans à fin 2018 et projetée à 7,1 ans à fin 2019 ce qui constitue le plafond annoncé par l'exécutif régional.

Cet avis souligne plus globalement la cohérence du budget régional avec le maintien du cap fixé en début de mandature autour de trois combats prioritaires : le développement de la compétitivité économique et de l'emploi local, la fracture territoriale et l'efficacité régionale en tenant compte à la fois des dispositions liées à la loi NOTRe et du nouveau cadre législatif qui fait basculer l'apprentissage dans le champ de la formation continue à partir du 1er janvier 2020.

Enfin, le CESER constate que la Région doit préparer son Budget Primitif 2019 sans connaître la réponse de l'Etat sur le Contrat d'avenir, tant sur le volume des investissements cofinancé par l'Etat concernant la plate-forme et ses accès que sur les compensations exemplaires annoncées par le Premier ministre le 17 janvier 2019. Il serait souhaitable que l'Etat lève désormais le voile sur ces incertitudes afin que la Région puisse anticiper au mieux les éventuels financements à dégager pour préserver son attractivité.

Le CESER a par ailleurs adopté un vœu (95 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions) concernant la crise sociale et économique que connaît le pays. Dans le cadre du Grand débat annoncé par le Premier ministre dans lequel le CESE et les CESER vont être sollicités, le CESER des Pays de la Loire met en place un groupe de travail spécifique composé de représentants des 4 collèges qui va reprendre les suggestions concrètes faites depuis plusieurs années dans les rapports du CESER, proposer de nouvelles actions à l'échelle des territoires de la Région et participer à la concertation locale définie

par l'Etat en lien avec la Commission Nationale du Débat Public, le CESE, CESER de France et les territoires.

[Lire l'avis du CESER sur le Budget primitif 2019](#)

[Lire le vœu sur la crise sociale que connaît le pays](#)

Contact presse : Sylvie Boutin-Blanloeil. Tél. 06 85 24 69 20

cese.regional@paysdelaloire.fr - www.ceser.paysdelaloire.fr Twitter : [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)

À propos du CESER des Pays de la Loire

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. C'est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire, une instance unique dans le paysage institutionnel. Le CESER est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Ils représentent tous les courants de la société civile organisée.

Le CESER outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi Notre, possède également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.